

PROJET DE LOI

adopté

le 19 octobre 1989

N° 4
S É N A T

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1989-1990

PROJET DE LOI

MODIFIÉ PAR LE SÉNAT

relatif à l'utilisation des détecteurs de métaux.

Le Sénat a modifié en première lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale en première lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (9^e législ.) : 536, 617 et T.A. 81.

Sénat : 273 et 411 (1988-1989).

Articles premier à 3.

..... Conformes

Art. 4.

Les procès-verbaux dressés par les diverses personnes désignées à l'article 3 ci-dessus font foi jusqu'à preuve contraire et sont remis ou envoyés sans délai au procureur de la République dans le ressort duquel l'infraction a été commise.

Art. 5 et 6.

..... Conformes

Délibéré en séance publique, à Paris, le 19 octobre 1989.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.